 Motion présentée au vote

du Conseil d’Administration

du lycée Louis Armand

du 28 juin 2012

Nous venons d’apprendre que les tarifs de la Carte ImagineR passent de 161 euros à 314 euros pour 2 zones et de 344 euros à 680 eurs pour 5 zones. En effet, cette carte ne bénéficiera plus de la subvention départementale. Il s’agit d’une augmentation de 95%.

La ville d’Eaubonne est assez étendue pour qu’un nombre important de lycéens utilisent les transports en commun pour se rendre au lycée. Des élèves des communes avoisinantes (Saint Prix, Montlignon, Margency, voire plus loin, avec ses filières pro) fréquentent l’établissement. Pour les lycéens qui choisissent une voie technolologique, ils seront obligés de fréquenter d’autres lycées du département, après la suppression de la filière STG au lycée à la rentrée prochaine. Ce sont bien des centaines de lycéens qui sont concernés par cette carte.

Nous sommes donc très choqués et inquiets par une telle hausse, qui sera entièrement à la charge des familles. En effet, les revenus de nos familles ne progressent pas dans ces proportions ; au contraire, nombre d’entre elles doivent faire face à des difficultés financières grandissantes, certaines étant aujourd’hui en limite de précarité.

Le Conseil d’Administration du Lycée Louis Armand émet donc le vœu d’un moratoire afin que le Conseil Général revienne sur sa décision et entame de nouvelles négociations avec la Région Ile de France et le Syndicat des Transports Ile de France.